RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Votre espace professionnel

Services en ligne des
professionnels

FOCUS

sur

Déclarer les Revenus Fonciers (RF)

(Revenus des sociétés immobilières non soumises à l'impôt sur les sociétés)

Sociétés Civiles Immobilières
Sociétés en Nom Collectif
Sociétés en Commandite Simple
Sociétés ou groupements agricoles…

Dernière mise à jour
22/10/2026

Sommaire :

Table des matières

1. Présentation....3
1.1. Objet de la fiche....3
1.2. À qui s'adresse cette procédure ?....3
1.3. Quand utiliser cette procédure ?....3
1.4. Quelques conseils pour une première utilisation....4
1.5. Pré-requis....4
2. Déclarer les revenus de votre société immobilière non soumise à l'impôt sur les sociétés calculé selon la règle des Revenus Fonciers....7
2.1. Sélection du type de déclaration....7
2.1. 1er cas : vous faites un premier dépôt au titre de l'exercice....7
2.1. 2e cas : vous avez déjà effectué un dépôt au titre de l'exercice, mais vous voulez le modifier/visualiser....8
2.1. 3e cas : vous avez commencé une saisie et souhaitez la reprendre ultérieurement....9
2.2. Saisie et calculs de votre déclaration....10
2.3. Sauvegarde des données saisies, continuer et signature....13
2.4. Rectification de votre déclaration....17
3. En cas de difficultés....17

1.Présentation

1.1. Objet de la fiche

Cette fiche présente l'enchaînement des opérations nécessaires aux sociétés civiles ou aux sociétés de personnes à forme commerciale :

– qui ont pour objet la gestion d'un patrimoine immobilier,

– dont l'activité (ou un secteur de leur activité) consiste en la location non meublée de locaux d'habitation, de bureaux, d'immeubles à usage industriel et commercial, d'exploitations agricoles ou de terrains nus,

et qui souhaitent déclarer en ligne leur résultat calculé selon la règle des Revenus Fonciers (RF).

1.2. À qui s'adresse cette procédure ?

Cette procédure concerne l'ensemble des sociétés immobilières non soumises à l'impôt sur les sociétés qui doivent déposer une déclaration de résultat n° 2072.

Il permet la saisie en ligne de la déclaration :

- n° **2072-S** (Simplifiée) et ses annexes associées (n^{os} 2072-S-A1, 2072-S-A2, annexe libre) ;
- n° **2072-C** (Complète) et ses annexes associées (n^{os} 2072-C-A1, 2072-C-A2, annexe libre) ;
- n° **2072-E** relative à la détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice ;
- ainsi que le formulaire propre à accueillir les réductions et crédits d'impôts (n°2069RCI).

Pour quelles sociétés ?

Il peut s'agir de :

- sociétés civiles immobilières non transparentes (sociétés civiles immobilières de location, y compris celles faisant appel à l'épargne (sociétés civiles de placement immobilier)) ;
- sociétés en nom collectif ;
- sociétés en commandite simple, pour la part revenant aux commandités ;
- sociétés ou groupements agricoles, tels que les groupements fonciers agricoles.

Pour en savoir plus, vous pouvez aller sur le site www.impots.gouv.fr et accéder à la notice descriptive n°2072-S-NOT-SD (cerfa 50158#26).

1.3. Quand utiliser cette procédure ?

La société doit déclarer ses résultats au plus tard le 2ème jour ouvré qui suit le 1er mai, soit le **03 mai 2019** pour les déclarations déposées au titre de l'année 2018. Un délai supplémentaire est accordé aux télédéclarants pour effectuer la télétransmission de leurs déclarations de résultats. Ce délai est fixé à 15 jours calendaires au-delà de la date limite de dépôt des déclarations (soit le 18 mai 2019).

1.4. Quelques conseils pour une première utilisation

Il est conseillé de **toujours** enregistrer sa saisie au fur et à mesure en utilisant le mode sauvegarde proposé. Cette suggestion est valable dans tous les cas : que vous saisissiez votre déclaration en une fois (enregistrer chaque formulaire saisi en mode sauvegarde) ou en plusieurs fois avant de procéder à sa validation et son envoi.

Votre attention est appelée sur le fait que le mode sauvegarde ne vaut pas dépôt. C'est la validation finale du formulaire principal et la délivrance du certificat de dépôt qui crée le dépôt déclaratif et vaut respect de l'obligation dans le délai légal.

Si vous constatez un affichage incorrect (zones de texte mal placées ou couleur des zones calculées un peu diluée par exemple), cela peut être lié à un problème de compatibilité entre la version d'Internet Explorer que vous utilisez et notre site. Les versions antérieures à Internet Explorer 11 ne sont plus supportées par le service de déclaration en ligne. Tous les autres navigateurs sont compatibles.

1.5. Pré-requis

Vous devez :

1. disposer d'un espace professionnel ;

2. disposer d'au moins un service en ligne.

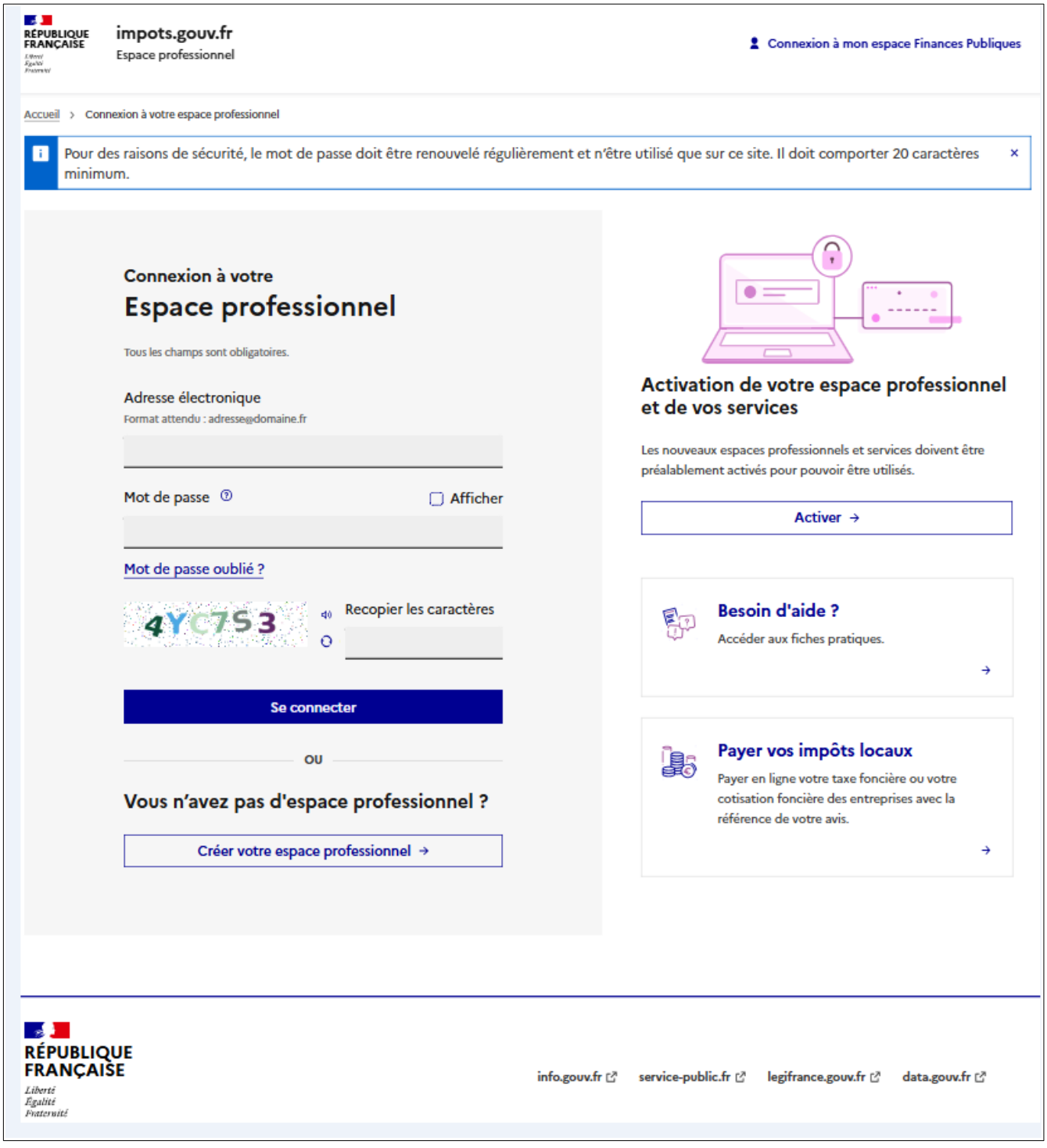
Pour plus de renseignements sur la création d'un espace et l'adhésion aux services, vous pouvez consulter les fiches FOCUS *Créer un espace professionnel simplifié et adhérer aux services*, *Créer un espace professionnel expert* et Demander une adhésion aux services en ligne (mode expert) *;*

3. accéder à votre espace professionnel via le site www.impots.gouv.fr (cf. ci-dessous).



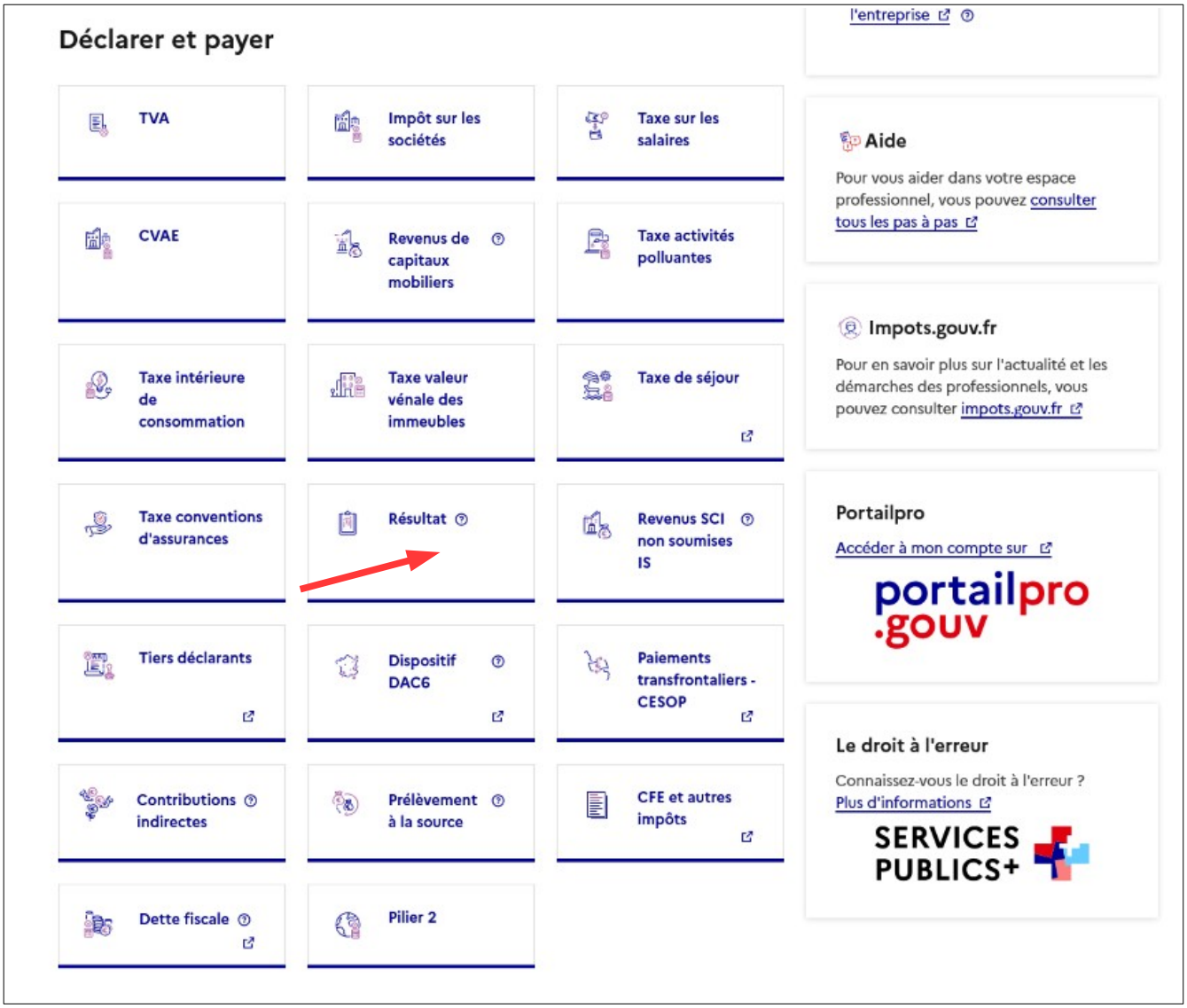
4. entrer dans votre espace professionnel

À partir du lien "Professionnel", accédez à votre espace professionnel après vous être authentifié.


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
impots.gouv.fr
Espace professionnel
Connexion à mon espace Finances Publiques
Accueil > Connexion à votre espace professionnel
Pour des raisons de sécurité, le mot de passe doit être renouvelé régulièrement et n'être utilisé que sur ce site. Il doit comporter 20 caractères minimum.
Connexion à votre
Espace professionnel
Tous les champs sont obligatoires.
Adresse électronique
Format attendu : adresse@domaine.fr
Mot de passe
Afficher
Mot de passe oublié ?
4YC7S3
Recopier les caractères
Se connecter
OU
Vous n'avez pas d'espace professionnel ?
Créer votre espace professionnel →
Activation de votre espace professionnel et de vos services
Les nouveaux espaces professionnels et services doivent être préalablement activés pour pouvoir être utilisés.
Activer →
Besoin d'aide ?
Accéder aux fiches pratiques.
Payer vos impôts locaux
Payer en ligne votre taxe foncière ou votre cotisation foncière des entreprises avec la référence de votre avis.
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
info.gouv.fr
service-public.fr
legifrance.gouv.fr
data.gouv.fr

2. Accès au service « Revenus SCI non soumises IS »

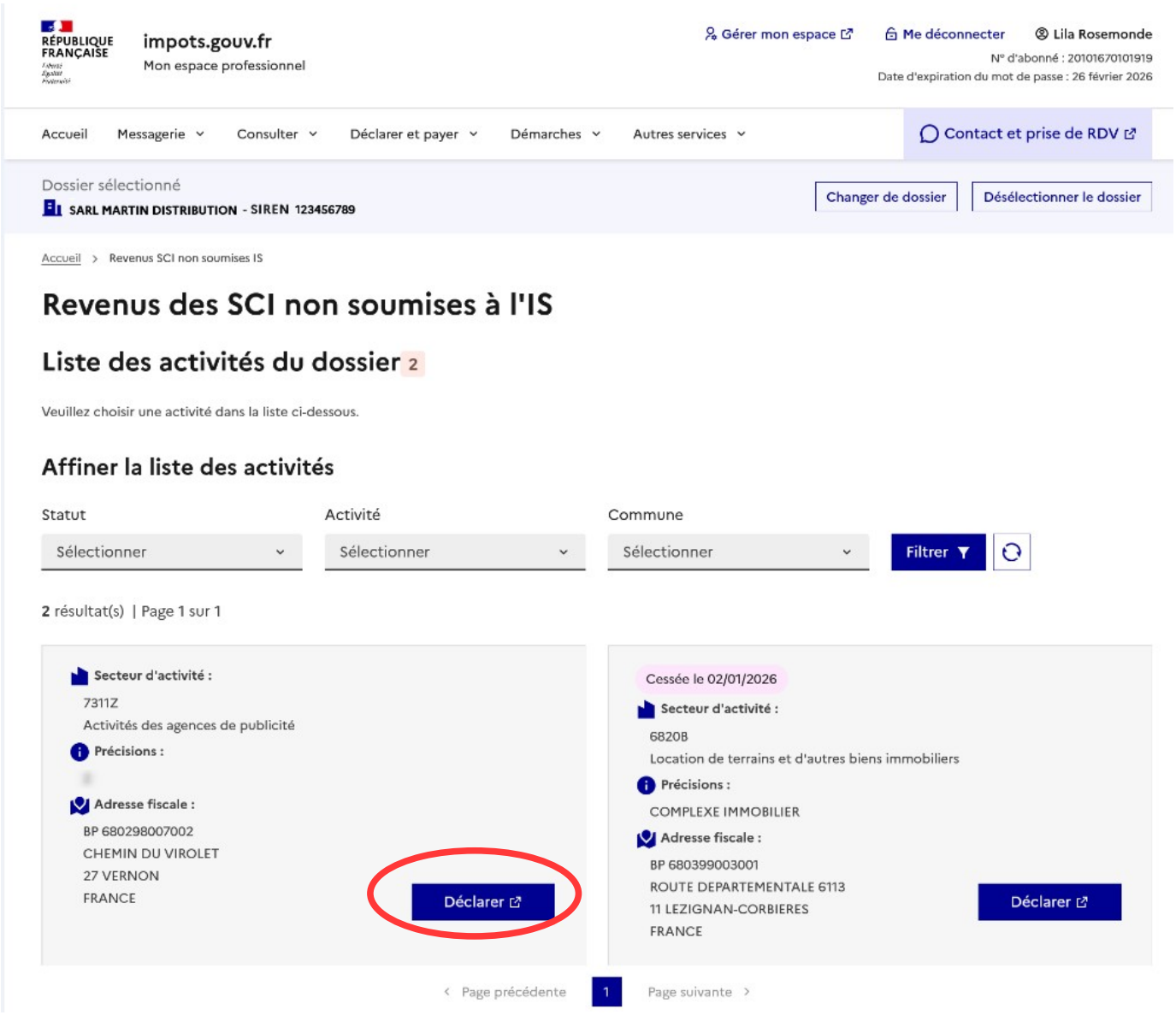
Une fois authentifié, l'écran d'accueil de votre espace s'affiche :



- cliquez sur le lien "Revenus SCI non soumises IS"

Un écran vous proposant une ou plusieurs activités s'affiche alors. Sélectionnez l'activité puis cliquez sur le bouton Déclarer

Remarque : les usagers gérant plusieurs dossiers dans leur espace professionnel doivent sélectionner un dossier.


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
impots.gouv.fr
Mon espace professionnel
Gérer mon espace
Me déconnecter
Lila Rosemonde
N° d'abonné : 201016701019 19
Date d'expiration du mot de passe : 26 février 2026
Accueil
Messagerie
Consulter
Déclarer et payer
Démarches
Autres services
Contact et prise de RDV
Dossier sélectionné
SARL MARTIN DISTRIBUTION - SIREN 123456789
Changer de dossier
Désélectionner le dossier
Accueil > Revenus SCI non soumises IS
Revenus des SCI non soumises à l'IS
Liste des activités du dossier 2
Veuillez choisir une activité dans la liste ci-dessous.
Affiner la liste des activités
Statut
Sélectionner
Activité
Sélectionner
Commune
Sélectionner
Filtrer
2 résultat(s) | Page 1 sur 1
Secteur d'activité :
7311Z
Activités des agences de publicité
Précisions :
Adresse fiscale :
BP 680298007002
CHEMIN DU VIROLET
27 VERNON
FRANCE
Déclarer
Cessée le 02/01/2026
Secteur d'activité :
6820B
Location de terrains et d'autres biens immobiliers
Précisions :
COMPLEXE IMMOBILIER
Adresse fiscale :
BP 680399003001
ROUTE DEPARTEMENTALE 6113
11 LEZIGNAN-CORBIERES
FRANCE
Déclarer
Page précédente
1
Page suivante

2. Déclarer les revenus de votre société immobilière non soumise à l'impôt sur les sociétés calculé selon la règle des Revenus Fonciers

2.1. Sélection du type de déclaration

Trois possibilités s'offrent ensuite à vous selon qu'il s'agit d'un premier dépôt au titre de l'exercice, de la rectification d'un dépôt déjà effectué ou de la reprise d'une saisie engagée.

2.1. 1er cas : vous faites un premier dépôt au titre de l'exercice

Si c'est un premier dépôt au titre de l'exercice ou de la période concernée, une seule action principale à effectuer en cliquant sur le bouton **"Déclarer"**.

Précision : lorsque la date limite de dépôt est indiquée en rouge, cela signifie que celle-ci est dépassée.



2.1. 2e cas : vous avez déjà effectué un dépôt au titre de l'exercice, mais vous voulez le modifier/visualiser

Vous êtes informé(e) qu'une déclaration a été déposée (certificat de dépôt délivré) pour la période souhaitée par la mention en vert de l'horodatage de ce dépôt (dans l'écran ci-dessous, la déclaration de revenus fonciers de l'année 2021 a été déposée le 14 octobre 2022 à 15:52:50).

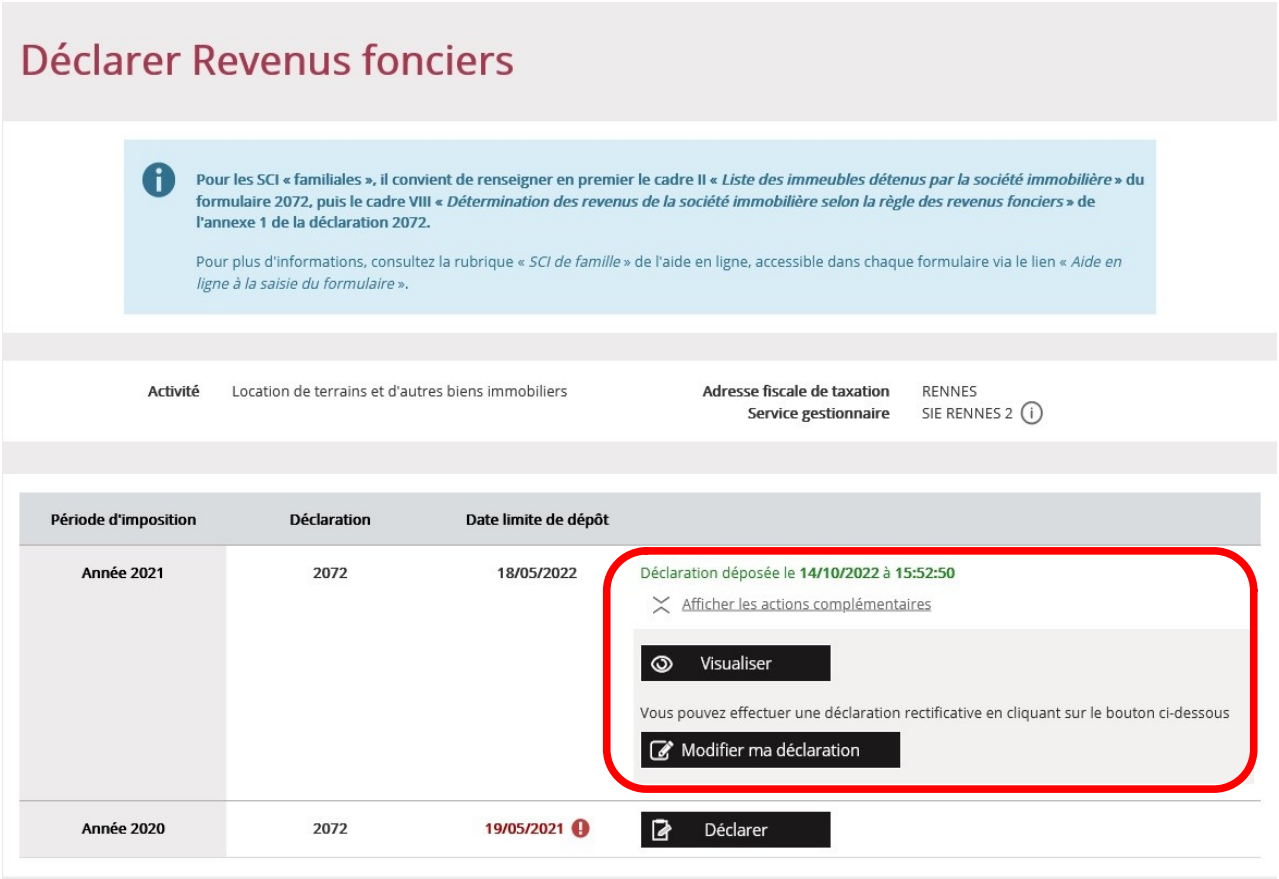
Pour modifier/visualiser ce dépôt, vous devez au préalable cliquer sur **"Afficher les actions complémentaires"** puis cliquer sur le bouton **"Modifier ma déclaration"** ou **"Visualiser"**.

Les formulaires s'ouvrent mais …

– dans les 24h qui suivent la saisie du 1er dépôt, le formulaire s'ouvre tel que saisi. Vous retrouverez donc tous les éléments de votre déclaration,

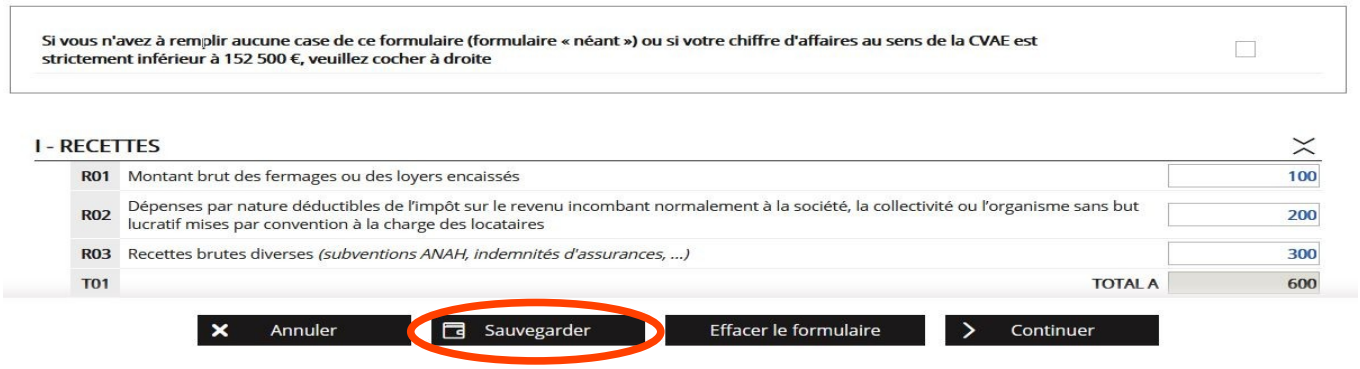
– au-delà de ce délai, vous pouvez faire une déclaration rectificative, mais vous devrez ressaisir l'ensemble des éléments (c'est la raison pour laquelle, **il est prudent d'enregistrer son dépôt en mode sauvegarde … qui lui est conservé 60 jours … de telle manière à ne pas repartir sur une déclaration vierge).**

Dans tous les cas, les déclarations qui auront été validées seront consultables sur votre Compte Fiscal.

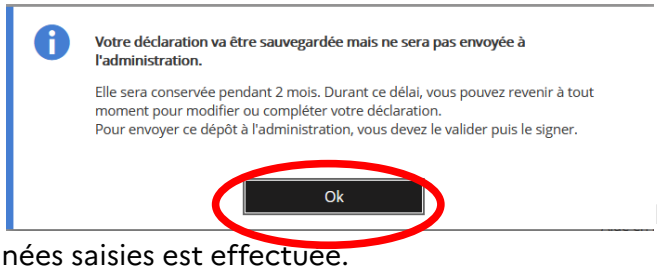


2.1. 3e cas : vous avez commencé une saisie et souhaitez la reprendre ultérieurement

Si vous souhaitez enregistrer votre saisie et la reprendre plus tard, cliquez sur le bouton **"Sauvegarder"**

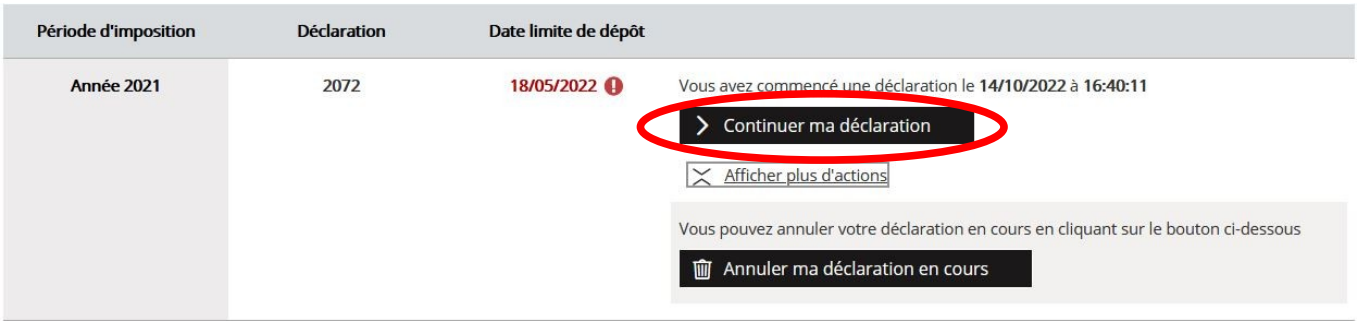


Le message d'information suivant s'affiche :



En cliquant sur le bouton **"OK"** la sauvegarde des données saisies est effectuée.

●Si vous souhaitez reprendre une saisie interrompue que vous avez enregistrée en mode sauvegarde, cliquez sur **"Continuer ma déclaration"** pour la reprendre :

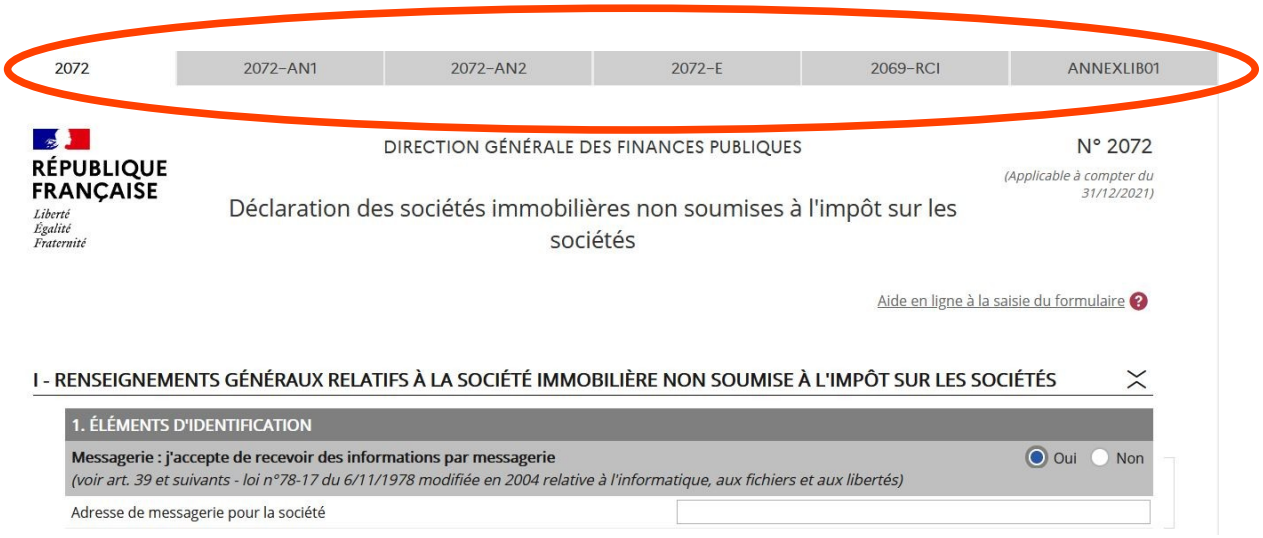


2.2. Saisie et calculs de votre déclaration

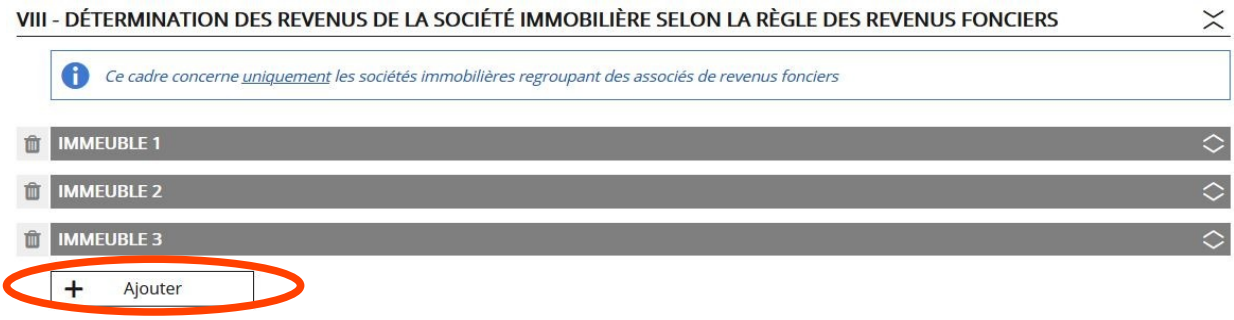
Formulaires et navigation

• Votre déclaration se compose d'un formulaire principal n° 2072-S, de 2 annexes (n°S 2072-S-A1 & 2072-S-A2), d'un formulaire n° 2069-RCI pour les éventuels crédits d'impôt et d'une annexe libre (n°ANNEXLIB01).

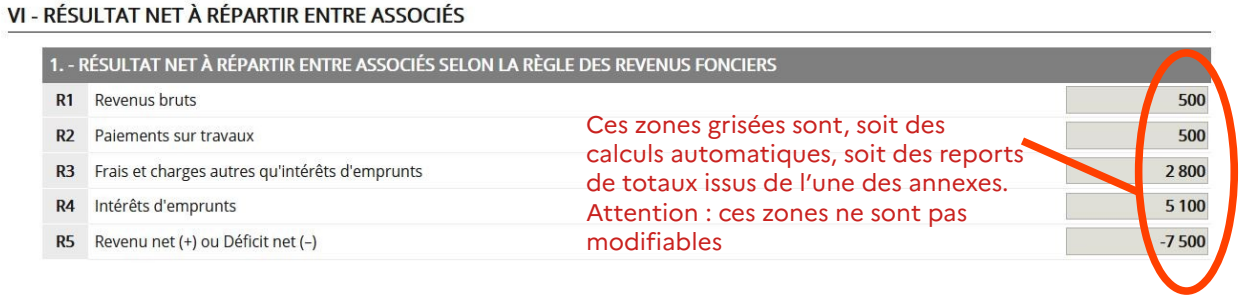
La navigation se fait en passant d'un onglet à l'autre en cliquant sur l'onglet souhaité. Il n'y a pas d'ordre imposé. Toutefois, il est intéressant de commencer par le formulaire n° 2072-S-A1, qui porte la construction du résultat (revenus-charges) celui-ci étant reporté automatiquement sur le formulaire dit principal (n° 2072-S).



- L'onglet **"aide"** à droite, matérialisé par le symbole ?, vous dirige sur les informations appropriées du site impots.gouv.fr.
- Le bouton **"Ajouter"** figurant dans les formulaires permet, en cas de besoin, d'augmenter le nombre de lignes ou de rubriques saisissables.



- Les zones grisées sont des zones de calculs ou de reports automatiques, la saisie y est donc impossible.



- **Rubriques :** certaines rubriques d'un formulaire ne vous concernent pas : utilisez les boutons **"oui/non"**, présents dans les formulaires. Si vous cochez **"oui",** la rubrique se déplie pour ouvrir une zone de saisie.



Dans l'exemple, la société n'a pas de comptable. La case **"non"** est cochée, la rubrique reste pliée. Elle a un conseil, la case **"oui"** est cochée, la rubrique s'ouvre pour accueillir les informations qui le concernent.

● Les boutons **"Continuer"**, **"Sauvegarder"**, **"Effacer le formulaire"** et **"Annuler"** ci-dessous permettent de réaliser les actions suivantes :



Bouton	Action
Continuer	Permet de valider l'ensemble des données saisies avant signature de la déclaration
Sauvegarder	Permet d'enregistrer les données saisies afin de compléter la saisie ultérieurement. Les formulaires sauvegardés sont conservés deux mois à compter de la date de leur saisie
Effacer le formulaire	Permet d'effacer toutes les informations saisies sur un formulaire
Annuler	Permet d'annuler la sauvegarde des données saisies.

Contenu des formulaires

Chacun des formulaires présents permet de saisir et calculer différents contenus

Formulaire n°	Ce que le formulaire permet
2072S **formulaire principal**	**C'est le formulaire principal** qui récapitule les éléments d'imposition (bénéfice ou déficit). Il contient : – des informations générales sur la société, – le résultat calculé selon la règle des revenus professionnels à répartir entre les associés, – les autres produits et charges (produits financiers, produits exceptionnels, etc), – l'identification des immeubles détenus,

	– l'identification des tiers, – les cessions de parts intervenues en cours d'année
2072SA1	– la détermination des revenus de la société immobilière selon les règles des revenus fonciers (recettes/dépenses), – la (ou les) cession(s) réalisée(s) par la société immobilière
2072SA2	– la saisie des éléments d'identification de chacun des associés et usufruitiers – et la détermination de la quote-part du résultat pour chacun d'entre eux (revenus fonciers et/ou revenus professionnels)
2072E	– les recettes – les déductions, frais et charges – la valeur ajoutée produite – et la contribution sur la valeur ajoutée
2069RCI	– l 'identification des crédits d'impôts
ANNEXLIB01	– la saisie libre des éléments

Quelques conseils :

- Compte tenu des calculs et reports automatiques proposés par l'application, il peut être intéressant de commencer sa saisie par l'annexe n° 2072-S-A1.

- Si vous utilisez le mode sauvegarde au niveau de chaque formulaire, pensez à cliquer sur le bouton **"Sauvegarder"** sur chaque formulaire que vous souhaitez enregistrer.

Toutefois, la sauvegarde au niveau du formulaire principal entraîne celui de tous les formulaires.

Illustration calcul quote-part du formulaire n° 2072-S-A2 :

Dans cet exemple, le nombre total de parts de la société est de 100.

Les associés sont au nombre de 2.

L'associé A de l'exemple détient en pleine propriété 25 de ces parts et 10 en usufruit.

La société a réalisé en 2018 une moins-value de 500 euros.

Sa quote-part est donc calculée sur la base du ratio nombre des parts de l'associé A / nombre total des parts de la société.

La quote-part calculée est donc de 175 euros ([(25+10) / 100] x 500).

Dans la colonne à droite du résultat obtenu, l'usager a la possibilité de déclarer un montant de quote-part différend, sous sa propre responsabilité.



Les copies d'écran du formulaire n°2072 et de ses annexes sont destinées uniquement à illustrer l'ergonomie de l'application. De ce fait, elles peuvent ne pas correspondre à la version actuellement utilisée par les entreprises. La téléprocédure à laquelle vous accéderez vous proposera automatiquement le formulaire à utiliser.

2.3. Sauvegarde des données saisies, continuer et signature

Sauvegarde des données saisies

Lorsque vous avez fini de saisir votre déclaration, vous pouvez si vous ne l'avez pas encore fait la sauvegarder afin de compléter la saisie ultérieurement.

Dans ce cas, il vous faut cliquer sur le bouton **"Sauvegarder"**. Cette action enregistrera tous les formulaires saisis et les données seront conservées pendant une période de deux mois (cette étape n'est pas obligatoire mais vivement conseillée).



Continuer la déclaration

Vous pouvez continuer votre déclaration en cliquant sur le bouton **"Continuer"**.

Suite à cette action, un récapitulatif de l'ensemble des éléments déclarés est affiché. À ce stade de la déclaration, les trois possibilités ci-dessous vous sont offertes :

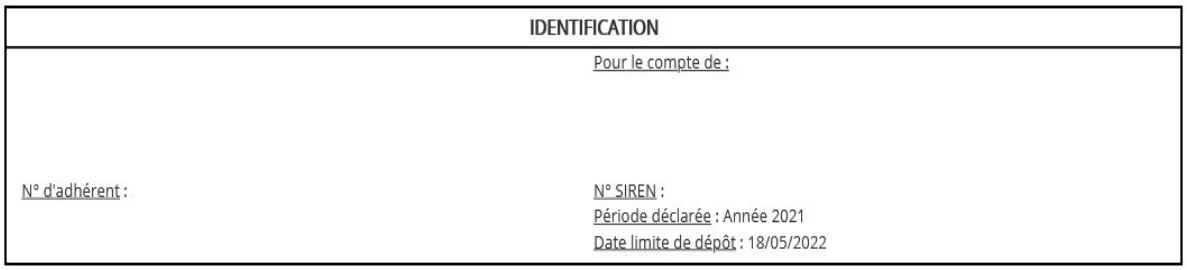
Bouton	Ce qu'il permet
Valider	– la validation des éléments affichés vous dirige vers la signature électronique

Imprimer	– la génération d'un fichier PDF et l'impression des éléments déclarés – la sauvegarde des éléments saisis sous format PDF
Modifier	– la modification des éléments déclarés : vous serez alors redirigé vers la saisie des formulaires

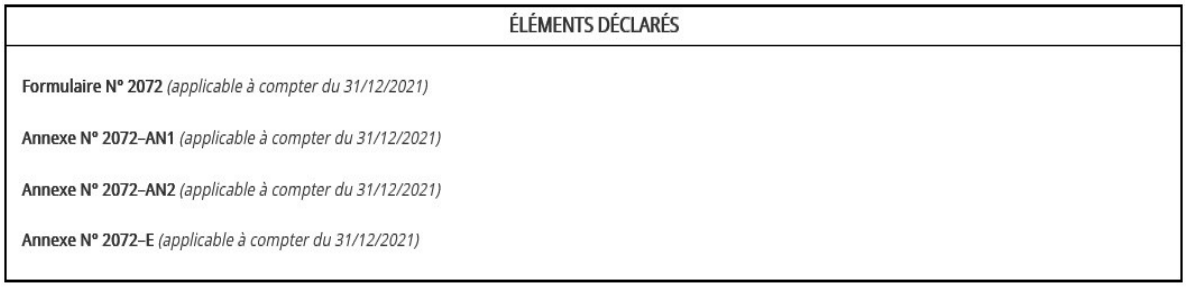


Si l'un des formulaires annexes n'a pas été complété, un message vous **"alerte"** pour éviter un éventuel oubli.

Récapitulatif des éléments déclarés



IDENTIFICATION	
	Pour le compte de :
N° d'adhérent :	N° SIREN : Période déclarée : Année 2021 Date limite de dépôt : 18/05/2022

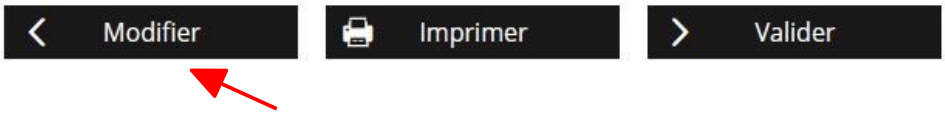


ÉLÉMENTS DÉCLARÉS
Formulaire N° 2072 *(applicable à compter du 31/12/2021)*
Annexe N° 2072-AN1 *(applicable à compter du 31/12/2021)*
Annexe N° 2072-AN2 *(applicable à compter du 31/12/2021)*
Annexe N° 2072-E *(applicable à compter du 31/12/2021)*

Après avoir vérifié que les éléments déclarés sont justes, vous validez. Vous pouvez aussi :

– revenir en arrière si une modification est nécessaire en cliquant sur **"Modifier"**,

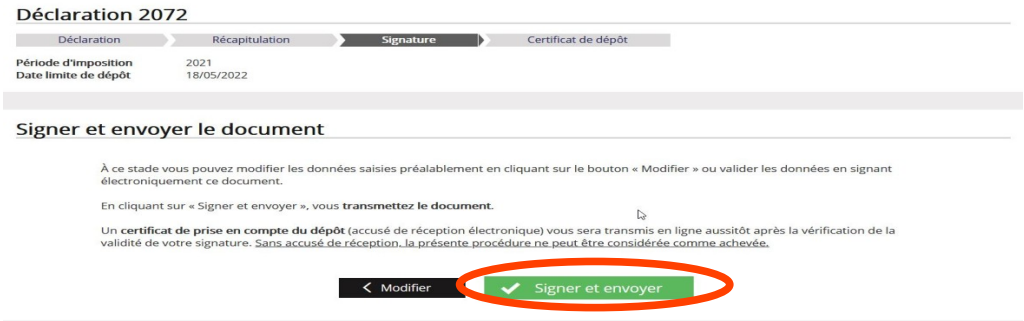
– sauvegarder et/ou imprimer votre récapitulatif en cliquant sur **"Imprimer"**.



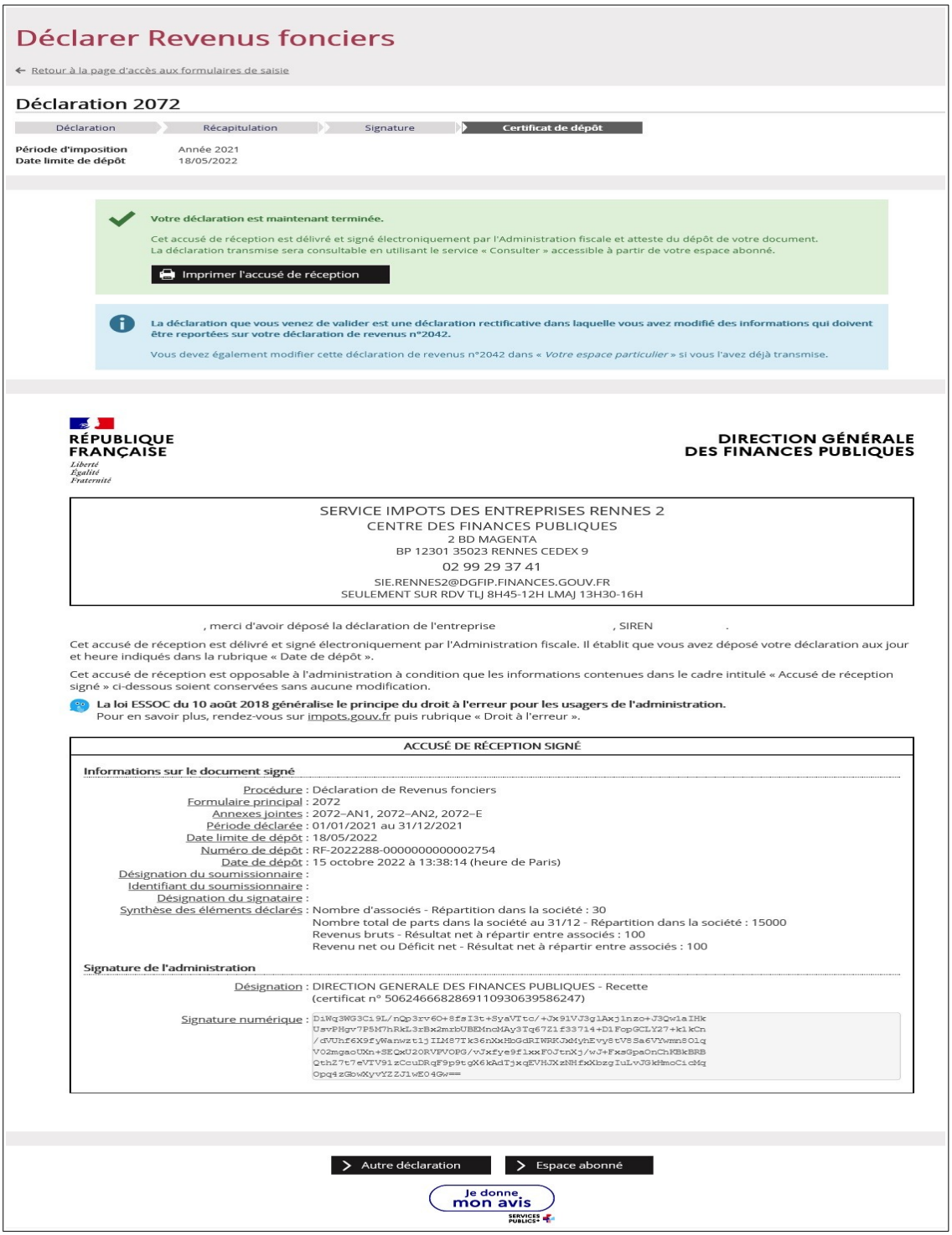
Précision : le récapitulatif des éléments déclaratifs peut contenir des données que vous n'avez pas saisies, car elles sont issues de calculs ou reports automatiques.

Signature et envoi de la déclaration

Si vous avez validé votre déclaration, il vous faut ensuite la signer pour acter de la transmission à l'administration.



À l'issue de la signature électronique, un accusé de réception est affiché attestant du dépôt : il est opposable à l'administration fiscale et il est conseillé de le sauvegarder ou d'en imprimer un exemplaire.



Déclarer Revenus fonciers

← Retour à la page d'accès aux formulaires de saisie

Déclaration 2072

Déclaration › Récapitulation › Signature › Certificat de dépôt

Période d'imposition Année 2021
Date limite de dépôt 18/05/2022

Votre déclaration est maintenant terminée.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale et atteste du dépôt de votre document.
La déclaration transmise sera consultable en utilisant le service « Consulter » accessible à partir de votre espace abonné.

Imprimer l'accusé de réception

La déclaration que vous venez de valider est une déclaration rectificative dans laquelle vous avez modifié des informations qui doivent être reportées sur votre déclaration de revenus n°2042.

Vous devez également modifier cette déclaration de revenus n°2042 dans « *Votre espace particulier* » si vous l'avez déjà transmise.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES RENNES 2
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
2 BD MAGENTA
BP 12301 35023 RENNES CEDEX 9
02 99 29 37 41
SIE.RENNES2@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR
SEULEMENT SUR RDV TLJ 8H45-12H LMAJ 13H30-16H

, merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise , SIREN .

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration aux jour et heure indiqués dans la rubrique « Date de dépôt ».

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé « Accusé de réception signé » ci-dessous soient conservées sans aucune modification.

La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration.
Pour en savoir plus, rendez-vous sur impots.gouv.fr puis rubrique « Droit à l'erreur ».

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ

Informations sur le document signé

Procédure : Déclaration de Revenus fonciers
Formulaire principal : 2072
Annexes jointes : 2072–AN1, 2072–AN2, 2072–E
Période déclarée : 01/01/2021 au 31/12/2021
Date limite de dépôt : 18/05/2022
Numéro de dépôt : RF-2022288-0000000000002754
Date de dépôt : 15 octobre 2022 à 13:38:14 (heure de Paris)
Désignation du soumissionnaire :
Identifiant du soumissionnaire :
Désignation du signataire :
Synthèse des éléments déclarés : Nombre d'associés - Répartition dans la société : 30
Nombre total de parts dans la société au 31/12 - Répartition dans la société : 15000
Revenus bruts - Résultat net à répartir entre associés : 100
Revenu net ou Déficit net - Résultat net à répartir entre associés : 100

Signature de l'administration

Désignation : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Recette
(certificat n° 506246668286911093063958624 7)

Signature numérique : DiWq3WG3Ci9L/nQp3rv6O+8fsI3t+SyaVTtc/+Jx91VJ3glAxj1nzo+J3Qw1aIHk
UsvPHgv7P5M7hRkL3rBx2mrbUBEMncMAy3Tq67Z1f33714+D1FopGCLY27+klkCn
/dVUhf6X9fyWanwztljILM87Tk36nXxHbGdRIWRKJxMyhEvy8tV8Sa6VYwmn8Olq
V02mgaoUXn+SEQxU20RVPVOPG/vJxfye9flxxF0JtnXj/wJ+FxsGpaOnChKBkBRB
QthZ7t7eVTV91zCcuDRqF9p9tgX6kAdTjxqEVHJXzNHfxXbzgIuLvJGkHmoCicMq
Opq4zGbwXyvYZZJ1wE04Gw==

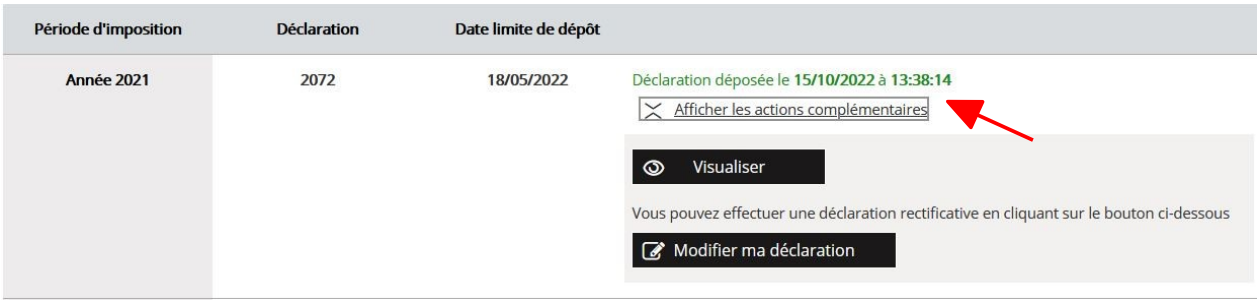
Autre déclaration | Espace abonné

Je donne mon avis — SERVICES PUBLICS+

Votre déclaration est transmise à l'administration. Vous pourrez la visualiser dans votre compte fiscal (www.impots.gouv.fr – Connexion à l'espace professionnel).

2.4. Rectification de votre déclaration

Si vous souhaitez modifier la déclaration déposée, il vous faut cliquer sur **"Afficher les actions complémentaires"** puis sur le bouton **"Modifier ma déclaration"** afin de pouvoir accéder de nouveau à votre déclaration.



Les éléments saisis apparaissent, vous pouvez les modifier si besoin. Un message s'affiche pour vous alerter sur la procédure de rectification : "*La déclaration rectificative va annuler et remplacer la déclaration précédente.*"



3. En cas de difficultés…

Pour tout renseignement supplémentaire, **l'assistance aux usagers des téléprocédures** est joignable de **8h00 à 18h00** du lundi au vendredi, selon deux canaux :

- ✔ le téléphone via le n° 0 809 400 210 (Service gratuit + prix d'un appel local) ;
- ✔ le formulaire électronique disponible depuis le site www.impots.gouv.fr > Contact et prise de rendez-vous > Professionnel > Une assistance aux téléprocédures > Par formuel pour une procédure de déclaration en ligne de données (EFI, GIR - Pilier 2) > Accéder au formuel.